



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

FOPIS

Monsieur Pierre-Yves Oppikofer
Secrétaire général
Bd de Pérolles 8
Case postale 533
1701 Fribourg

Fribourg, le 2 juillet 2012

Pétition du personnel des Centres de formation professionnelle spécialisée (CFPS de Courtepin - Prof-In, CFPS « Les Peupliers » et CFPS du Château de Seedorf)

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez déposé à la Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg en date du 2 mai 2012 une pétition du personnel des Centres de formation professionnelle spécialisée (CFPS de Courtepin - Prof-In, CFPS Les Peupliers et CFPS du Château de Seedorf). Votre pétition est appuyée de 168 signatures et demande la prise de mesures propres à garantir le maintien de toutes les institutions spécialisées du canton de Fribourg au sein de la Convention collective de travail entre l'Association des institutions spécialisées et la Fédération des organisations du personnel des institutions sociales (CCT INFRI-FOPIS) et l'octroi de garanties financières leur permettant de faire face à toutes leurs obligations conventionnelles envers leur personnel.

Le Conseil d'Etat fribourgeois y répond comme suit.

Cet important et sensible dossier interpelle le Conseil d'Etat depuis plusieurs mois et le courrier du 13 octobre 2011 de votre Fédération est venu renforcer cette inquiétude. Une séance, réunissant les responsables d'INFRI, ceux des CFPS ainsi que les responsables des Directions de l'économie et de l'emploi (EE), de l'instruction publique, de la culture et du sport (ICS) et de la santé et des affaires sociales (SAS), a eu lieu le 21 décembre 2011. Au cours de cette séance, il a notamment été décidé que la problématique devait être traitée au niveau fédéral avec, notamment, le Directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et le Conseiller fédéral en charge du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Le 21 mars 2012, le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen rencontrait M. Yves Rossier, Directeur de l'OFAS. Le 16 mai 2012, les Directions EE, ICS, SAS adressaient un courrier, accompagné d'une note, au DFI, à l'intention du Conseiller fédéral Alain Berset. En outre, le 14 juin 2012, le comité national de développement et de coordination interinstitutionnelle adoptait une note destinée au groupe de pilotage national, l'invitant à informer les Conseillers fédéraux concernés de son souci quant au financement des CFPS et aux critères relatifs à l'efficacité de la formation et des moyens financiers alloués.

Etant donné que la formation professionnelle spécialisée semble ne pas faire partie de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et que les décisions relatives aux suppressions de certaines subventions allouées aux CFPS sont

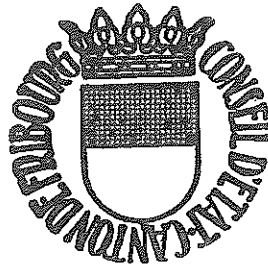
prises au niveau fédéral, le Conseil d'Etat estime que les solutions sont à apporter par la Confédération. Le 29 juin 2012, nous avons reçu la réponse du Chef du DFI à notre requête du 16 mai. Dans sa lettre, M. le Conseiller fédéral Alain Berset précise notamment que le DFI organisera une rencontre après la pause estivale.

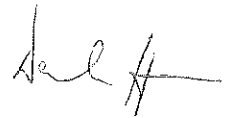
Dans le but d'assurer l'information relative au développement de ce dossier, dont l'état de la situation a été abordé par le Directeur EE le 28 juin dernier avec les responsables et représentants de votre Fédération, les Directions concernées seront prêtes à organiser une nouvelle rencontre avant la fin de l'année avec vous.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil d'Etat :


Georges Godel
Président




Danielle Gagnaux
Chancelière d'Etat